

# Une pratique néfaste.

En Suisse, on estime à environ 7000 le nombre de femmes ayant été excisées, pour la plupart dans leur pays d'origine. Pour lutter contre cette tradition ancestrale, perpétrée sous forte contrainte sociale, il convient de briser le tabou culturel et d'en parler ouvertement auprès des communautés et des professionnels concernés. La Suisse s'y engage.

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont des pratiques traditionnelles néfastes à la santé physique et psychique des filles et des femmes. Elles consistent en l'ablation partielle ou totale des parties génitales. En fonction du type d'atteinte, d'autres termes sont également utilisés comme excision, infibulation ou sunna. Il s'agit d'une tradition qui remonte à la nuit des temps.

Les conséquences physiques immédiates résultent de l'opération même, qui souvent se déroule dans des conditions hygiéniques effroyables, soit : des hémorragies, des infections, des blessures et des problèmes urinaires. A long terme, les femmes et les filles souffrent de menstruations très douloureuses, d'une sexualité mal vécue, de difficultés à uriner, et surtout de problèmes lors de la grossesse et de l'accouchement. Les conséquences psychiques sont également importantes : syndromes post-traumatiques, dépression, sentiment d'abandon, surtout lorsque la fille évolue dans une société ne pratiquant pas la MGF.

La croyance véhicule l'idée que la MGF protège contre le mauvais œil, qu'elle garde intacte la virginité des filles, nécessaire à trouver un mari, qu'elle favorise la fécondité et que les organes génitaux sont laids et impurs, d'où la nécessité de les enlever. Au fait, il s'agit tout simplement de contrôler la liberté et l'émancipation sexuelle des femmes par une très forte pression sociale. De plus, aucune religion ne préconise l'excision. Il est important de relever que les parents croient sincèrement agir dans l'intérêt de leurs enfants.

## Une petite fille mutilée toutes les dix secondes

Malia a 7 ans ; c'est une enfant rieuse, qui aime jouer avec ses 3 frères et sœurs dans sa jolie maison au Burkina Faso. Ses parents sont aimants, érudits qui aiment l'art et la musique. Ils jouissent d'une très bonne situation sociale et financière. Parfois Malia entend ses parents débattre de questions de femmes ; ils ne sont pas d'accord et sa mère interrompt à chaque fois la discussion en affirmant que c'est à elle qu'incombe l'éducation de ses filles. Par un bel après-midi de printemps, Malia est folle de joie : sa maman et sa tante l'emmènent pour la première fois au cinéma ! Contre toute attente, Malia se retrouve dans la baignoire de la salle de bains de sa tante, les jambes écartées avec en face une vieille dame qui brandit une lame de rasoir. Sa mère et sa tante lui expliquent que c'est un grand jour, car elle va devenir pure et femme respectable. La suite n'est que douleurs, pleurs, hurlements puis le trou noir.

Bien des années plus tard, Malia se retrouve en Europe. Elle souffre d'infections répétées, qu'aucun médecin n'explique. Elle est mariée mais n'arrive pas à concevoir d'enfants. Elle aime son mari mais déteste toute intimité avec lui. Elle ne sait pas à qui parler du fameux après-midi de printemps où le film promis est devenu un film d'horreur. Pourquoi sa mère lui a-t-elle fait cela ? Son père ne devait pas être d'accord, mais pourquoi a-t-il laissé faire ? Qui peut l'aider ? En Europe, les rares personnes à qui elle s'est confiée n'ont pas compris et certains ont même mis en doute l'amour de ses parents. Alors elle se tait.

## La Suisse réagit

Bien que répertoriée principalement dans 28 pays africains, la MGF est aussi pratiquée par certains groupes ethniques de Malaisie, d'Indonésie et du Brésil. De par la migration, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie, comme toutes les terres d'accueil, deviennent concernées. A travers le monde, on estime à 130 millions le nombre de femmes mutilées !

La loi suisse interdit formellement l'excision, et deux jugements de condamnation ont été rendus à Zurich et à Fribourg.

Actuellement, des campagnes de sensibilisation et de prévention sont organisées, mais cette problématique reste bien souvent ignorée, notamment par manque d'information et de formation à ce sujet.

L'intégration doit permettre aux personnes d'origine étrangère de participer à notre vie économique, culturelle et sociale. Cela suppose que ces dernières soient disposées à s'intégrer et que la population suisse fasse preuve d'ouverture à leur égard. Pour que la coexistence en vue de l'intégration puisse se faire harmonieusement, certaines valeurs doivent être partagées. Ces valeurs, dites fondamentales car communes à l'humanité toute entière, sont inscrites dans tous les documents de protection des droits humains, comme la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Elles garantissent l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégrité physique et psychique de tout être humain, la liberté personnelle et de mouvement. La MGF est bien évidemment contraire à ces valeurs. Comment peut-on alors la tolérer au nom du respect des cultures ?

Il s'agit tout d'abord de savoir que la MGF existe et que certaines communautés dans notre pays sont concernées, principalement (mais pas seulement !) celles de Somalie, d'Éthiopie, du Soudan, d'Érythrée et du Mali. Il est donc important d'agir auprès d'elles pour éviter que leurs filles ne se fassent exciser. Il ne faut pas avoir peur d'en parler ! Pour aborder ce sujet sans heurter les personnes concernées, l'argument de la santé des enfants est primordial. Nous avons toutes et tous été des enfants et nous savons toutes et tous ce qu'être en bonne ou mauvaise santé signifie. Préciser que la loi de nombreux pays, dont la Suisse, prohibe la MGF peut s'avérer utile, de même que rappeler que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant, ratifiée par tous les Etats à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie, interdit formellement l'excision des fillettes, car contraire au principe de non-discrimination et à leur droit inhérent à la vie et au développement.

Si une fille originaire d'une communauté concernée en Suisse souffre de troubles inhabituels du comportement, rencontre des problèmes scolaires, craint les vacances dans son pays d'origine, a peur d'un déplacement à l'étranger ou de la venue

d'une proche de la famille, il se peut que sa famille planifie une MGF à son encontre. Dans ce cas, il est important de clarifier la situation par un travail en réseau avec des médiateurs inter-culturels, des délégués à l'intégration, des spécialistes de la question, afin d'évaluer le degré du risque. Si le risque est considéré comme réel, il faut agir.

### Concrètement comment agir ?

Maximilien est pédiatre dans le canton de Vaud. Il se trouve en consultation avec une famille érythréenne ; cette dernière a été invitée à se rendre chez lui, sur demande insistante du directeur de l'école, que fréquentent les deux fils et la fille. En effet, ces trois enfants ont des problèmes manifestes d'hygiène et les parents d'élèves se sont plaints de leurs mauvaises odeurs. Le père mène la discussion : lui et sa famille sont victimes de racisme de la part des Suisses, qui ne pensent qu'à les renvoyer. La mère tient dans ses bras la petite dernière de 6 mois et se tait ; d'ailleurs elle ne parle pas français. Le pédiatre tente d'entrer en contact avec elle, mais à chaque fois le père l'interrompt et répond que c'est lui le chef de famille à qui il faut s'adresser. Il ne veut plus discuter avec le pédiatre, car l'éducation de ses enfants est une affaire privée, qui comme l'hygiène est différente dans son pays et sa culture. Au mot culture, le pédiatre tressaille ; il se rappelle avoir entendu parler de tradition culturelle inacceptable en Suisse ; comme l'excision. Il veut en avoir le cœur net et pose la question : est-ce que l'excision des fillettes fait partie de la culture de son pays ? A ces mots, le père se fâche, il quitte les lieux avec sa famille, tout en ayant menacé le pédiatre de plainte. Ce dernier est perplexe : ne pas laver régulièrement ses enfants n'est pas un signe de risque d'excision. Cependant la réaction du père le choque.

Maximilien décide de téléphoner à une ONG luttant contre les MGF en Suisse ; ensemble ils analysent les faits : la famille est originaire d'Érythrée, où le taux d'excisions avoisine les 90% et plus ; les deux filles sont âgées de 5 ans et 6 mois ; la famille est de type patriarcal : c'est le père qui commande et domine ; la famille, surtout la mère, ne semble pas intégrée ; les Suisses sont tous racistes d'où un repli identitaire ; l'éducation des enfants ne concerne pas la Suisse et leurs méthodes éducatives

## Mutilazioni genitali femminili

Le mutilazioni genitali femminili (MGF) sono pratiche tradizionali con effetti nefasti sulla salute delle ragazze e delle donne, e per questo vietate dalla legge. Perpetrate da secoli da genitori convinti di agire per il bene della loro prole, basate su credenze erranee e dettate da una forte pressione sociale, le MGF concernono 130 milioni di ragazze e donne nel mondo. Quale risultato della migrazione, tale problematica concerne anche la Svizzera: si tratta di una questione d'integrazione, ovvero di rispetto dei valori fondamentali comuni quali la parità donna-uomo e la libertà individuale. È importante informare le comunità a rischio circa le conseguenze mediche, sociali e legali delle MGF. È altrettanto importante sensibilizzare e formare i professionisti che potrebbero, nel quadro delle loro attività, incontrare ragazze e donne interessate dal problema. E soprattutto, non bisogna aver paura di parlarne! Tacere, in un contesto simile, significa farsi complici!

sont culturelles; il y a un rejet de la Suisse et de son fonctionnement; leur réaction face à la MGF est violente: colère, départ précipité avec menaces. De ces faits, les constatations suivantes peuvent être tirées: il s'agit d'une communauté à risque élevé; les deux filles normalement ne devraient pas encore être excisées; au vu du comportement familial, la MGF est tout à fait envisageable; les deux filles ne sont pas en danger immédiat mais à risque. Le pédiatre décide alors d'aviser les autorités tutélaires.

Il est à noter que tout professionnel travaillant dans un rapport hiérarchique devra aviser son supérieur, qui alertera les autorités tutélaires. Si une fille se confie à son amie, cette dernière l'incitera à parler à une personne de confiance responsable (médecin, professeur, infirmière scolaire, religieux, etc.) qui, le cas échéant, avertira les autorités tutélaires. Il ne faut pas avoir peur d'agir: se taire et fermer les yeux, c'est aussi de la complicité.

### Bibliographie

**Institut international des Droits de l'Enfant**, 2009, Les mutilations génitales féminines. Manuel didactique à l'usage des professionnels en Suisse, Sion.

**Riva Gapany Paola**, juin 2006, Mutilations génitales féminines: du tabou aux stratégies d'intervention. Dans: Bulletin suisse des droits de l'enfant, Vol. 12, N°2: p. 9.

**Riva Gapany Paola**, mai 2006, Les mutilations génitales féminines en Suisse: Point de la situation d'après les études d'UNICEF. Dans: Institut international des Droits de l'Enfant, Journée de sensibilisation aux mutilations génitales féminines en Valais, Sion, pp. 8-15.

**UNICEF Suisse**, 2005, Les mutilations génitales féminines en Suisse: Enquête auprès des sages-femmes, gynécologues, pédiatres et services sociaux, Zurich.

**Jaeger, Fabienne; Hohlfeld, Patrick**, 2009, Comment agir concrètement contre l'excision des filles en Suisse. Dans: Forum Med Suisse, 9: p. 478.

**Ras-Work Berhane**, mai 2001, L'excision: contexte culturel et juridique. Dans: UNICEF Suisse, Rapport final de la journée consacrée à l'excision, Zurich.

**Voincon, Dominique; Lange, Benoît**, 2004, Cicatrice. Un village et l'excision. Lausanne: Edition Favre SA.

**Paola Riva Gapany** est juriste et occupe le poste de sous-directrice de l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) à Sion.